

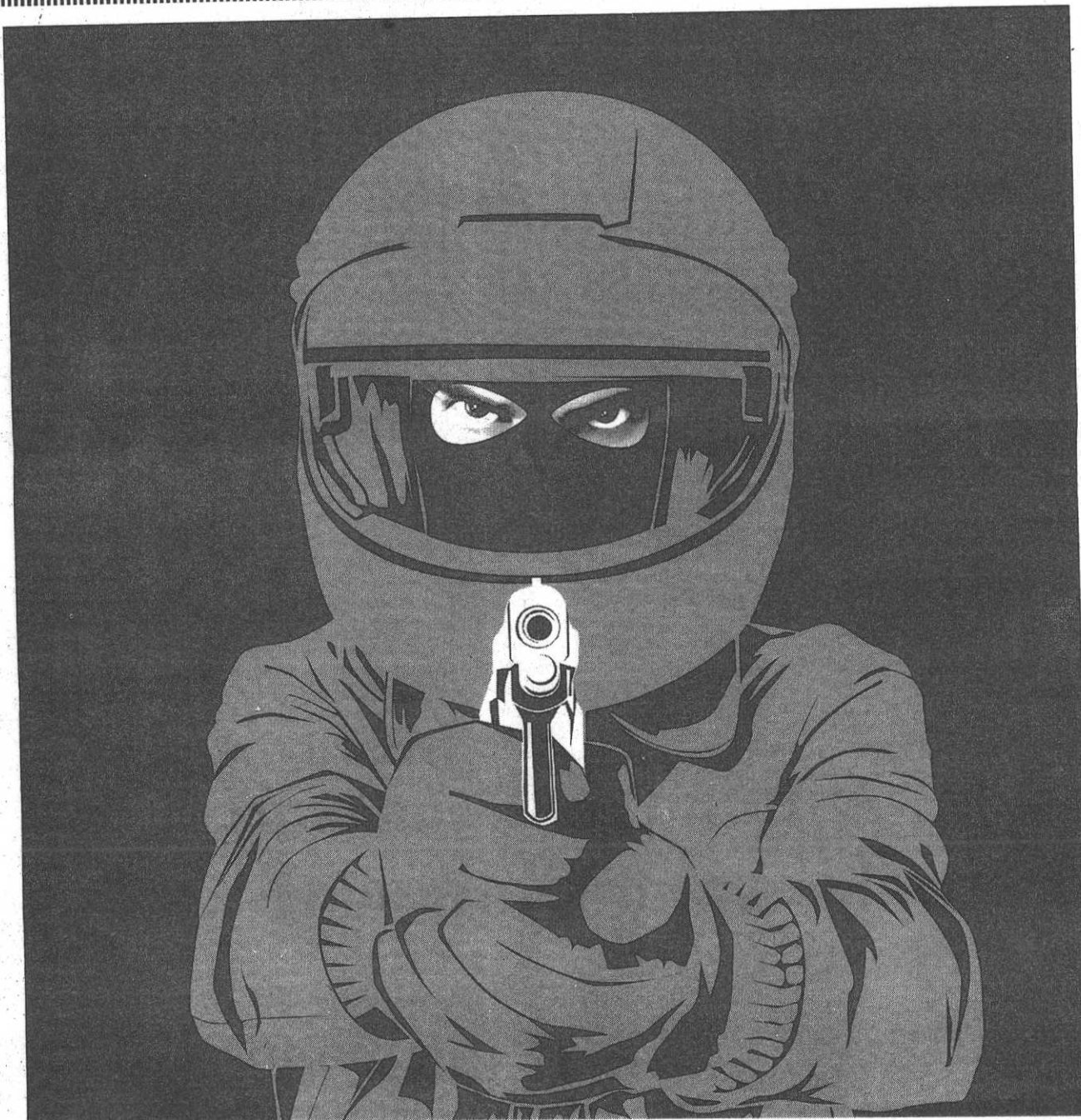
LAURENT BORREDON

C'est une affaire qui va finir aux assises, et qui a commencé par un regard. Pas un mauvais regard, du genre qui déclenche la violence jusqu'à l'irréparable, mais un regard reconnu par un témoin derrière une cagoule et un casque de moto. Un regard qui est aujourd'hui le seul fil tenu qui rattaché D., 25 ans, au vol d'un million d'euros de timbres fiscaux dans une société de transport. Ce regard a déclenché une machine judiciaire que rien, depuis, ne semble pouvoir arrêter.

Il n'est pas bavard, D. Dans son petit appartement de Maurepas (Yvelines), où il vit avec sa compagne, la télé reste allumée en permanence, alors qu'il raconte, par bribes, ce dossier qu'il traîne maintenant depuis deux ans et demi. Dans un coin, quelques jouets d'enfant ; son premier doit arriver dans quelques semaines.

Sur la table de la salle à manger, l'épaisse paperasse qui doit permettre à ce jeune manutentionnaire de la société de livraison Tatex d'obtenir le statut d'autoentrepreneur. « J'essaie de faire ma vie, d'oublier, mais ils reviennent toujours me chercher. » « Ils », ce sont autant les policiers et les magistrats que son avocat, qui doit, sans cesse, lui rappeler la nécessité de tel ou tel acte de procédure.

L'affaire a débuté à 7h 22, précisément, le 17 août 2011. Un « individu encaoulé et casqué », décrivent les policiers sur leur premier procès-verbal de synthèse, fait mention dans l'entrepôt de Tatex. Sans



sur le procès-verbal de synthèse rédigé par les policiers, il est qualifié de « malfaiteur rompu aux interrogatoires de police ». « Tour à tour provocateur, menteur, agressif, (...) ses réponses minimalistes n'ont eu finalement pour effet que de conforter les éléments pourtant sérieux déjà recueillis à son encontre. (...) Il semble avoir adopté les comportements et modes de vie plus proches d'un délinquant d'habitude que d'un travailleur soucieux d'insertion. » Un comble, pour un jeune homme qui, depuis deux ans, se lève toutes les nuits à 2 heures pour décharger des cartons.

Le comportement de D. devient un élément à charge. « Pour moi, ils allaient mettre deux heures à s'apercevoir que ce n'était pas moi. Je n'ai même pas pensé à prendre un avocat. Ça m'était déjà arrivé un jour où j'avais été interpellé parce que j'avais les mêmes chaussures qu'un braqueur : j'étais vite sorti. »

Lors de la perquisition chez ses parents où il vit, le ton monte avec l'un des policiers qui entre dans la chambre de sa mère et D. lâche un « Tatex, ils vont se faire enculer ! » qui devient un élément majeur de l'accusation : il aurait donc agi par ressentiment.

Les interrogatoires tournent à l'absurde. « Vous arrive-t-il de vous promener avec un briquet ou une boîte d'allumettes sur vous ? »

- Je ne sais pas.
- Fumez-vous des cigarettes ?
- Oui.
- Comment avez-vous l'habitude d'allumer vos cigarettes ?